Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie - Année 2023

RESEAU DE SURVEILLANCE MICROBIOLOGIQUE DES ZONES DE PRODUCTION DE COQUILLAGES (REMI)

Version 1 du 04/10/2023

Source : Anaïs Crottier (2023), Ifremer.

ODE/UL/LER/LR/23.08
O. Serais, A. Crottier, S. Rocq, Y. Gueguen.
Date : 04/10/2023

Fiche documentaire

Titre du rapport : Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie - Année 2023. Reseau de surveillance microbiologique des zones de production de coquillages (REMI).	
Référence interne : ODE/UL/LER-LR/23.08 **Diffusion :** ☒ libre (internet) ☐ restreinte (intranet) – date de levée d'embargo : AAA/MM/JJ ☐ interdite (confidentielle) – date de levée de confidentialité : AAA/MM/JJ	**Date de publication :** 04/10/2023 **Version :** 1 **Référence de l'illustration de couverture** Anaïs Crottier (2023). Lagune de Thau. Ifremer. **Langue(s) : Français**

Résumé/ Abstract :

La stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie est un document d'application de la procédure nationale de la surveillance REMI et de la procédure de déclenchement des alertes REMI préventives « Pluviométrie » en Occitanie. Il définit, pour chaque zone de pêche ou d'élevage de coquillages classée en Occitanie, les lieux de prélèvement identifiés par un nom, un code d'identification et des coordonnées géographiques, les espèces de coquillages et les fréquences de prélèvement à respecter, et rappelle le classement de la zone en vigueur. Il indique également si la zone fait l'objet d'un suivi en alerte préventive « pluviométrie », et le cas échéant les critères de déclenchement de ces alertes (station Météo- France suivie, période de calcul du cumul pluviométriques et seuil pluviométrique). Au 28/09/2023, 22 zones de production sont suivies par le REMI en Occitanie au travers de 28 lieux de surveillance, dont 24 échantillonnés à une fréquence mensuelle et 4 à une fréquence bimestrielle. Parmi ces lieux, 23 sont des lieux ponctuels et 5 sont surfaciques. Des alertes préventives de niveau 0 sont déclenchées dans 11 zones de productions en Occitanie. Les seuils de déclenchement de ces alertes sont, en fonction des zones, entre 25 mm et 105 mm de pluie sur des périodes d'un à quatre jours précédant le jour de déclenchement de l'alerte.

Mots-clés/ Key words :

REMI, zone de production, lieu de surveillance, fréquence de prélèvement, surveillance régulière, alerte pluviométrie, Occitanie, seuil pluviométrique,

Comment citer ce document :

O. Serais, A. Crottier, S. Rocq, Y. Gueguen. Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie - Année 2023. Reseau de surveillance microbiologique des zones de production de coquillages (REMI). ODE/UL/LER-LR/23.08. V1 du 28/09/2023.

Disponibilité des données de la recherche :

DOI :

Commanditaire du rapport : Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP34)	
Nom / référence du contrat : ☐ Rapport intermédiaire (réf. bibliographique : XXX) ☒ Rapport définitif (réf. interne **du rapport intermédiaire** : R.DEP/UNIT/LABO AN-NUM/ID ARCHIMER)	
Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit (programme européen, campagne, etc.) : REMI	
Auteur(s) / adresse mail	**Affiliation / Direction / Service, laboratoire**
Ophélie Serais	Ifremer/ODE/UL/LERLR
Anais Crottier	Ifremer/ODE/UL/LERLR
Sophie Rocq	Ifremer/RBE/MASAE/LSEM
Encadrement(s) : Yannick Gueguen, Ifremer/ODE/UL/LERLR	
Destinataire : destinataires des alertes REMI en Occitanie	
Validé par : Yannick Gueguen, Ifremer/ODE/UL/LERLR	

Sommaire

1. Objet **6**

2. Tableau de la stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie **7**

Historique des révisions :

- ***2023***

Serais Ophelie, Crottier Anaïs, Rocq Sophie, Gueguen Yannick (2023). Stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie - Année 2023. Réseau de surveillance microbiologique des zones de production de coquillages (REMI). Version 0 du 17/04/2023. ODE/UL/LER/LR/23.08 . https://archimer.ifremer.fr/doc/00834/94560/

Cette nouvelle version :

- Définit dans l'Objet les lieux surfaciques et lieux ponctuels
- Met à jour le code et les coordonnées des 4 lieux de prélèvements localisés sur les filières en mer : passage de lieux ponctuels à des zones surfaciques de prélèvements.

1. Objet

La surveillance des zones de production de coquillages est une responsabilité relevant de l'État. En 2018, le ministère de l'Agriculture a confié aux Préfets de département la responsabilité de mettre en œuvre le réseau de surveillance microbiologiques des zones de production de coquillages (REMI) selon des prescriptions nationales[1]. Dans ce dispositif, l'Ifremer apporte un appui scientifique et technique à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et aux Directions Départementales Interministérielles (DDi) en charge des prélèvements et analyses.

En Occitanie, les quatre départements littoraux (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales) ont décidé d'un fonctionnement interdépartemental et confié la mise en œuvre de ce dispositif au département de l'Hérault. La programmation et la réalisation des prélèvements et des analyses de coquillages dans le cadre du REMI pour ces quatre départements sont sous la responsabilité de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP34), qui s'appuie pour la mise en œuvre sur le Laboratoire Départemental Vétérinaire de l'Hérault (LDV34). Le Laboratoire-Environnement Ressources (LER-LR) de la station Ifremer de Sète appuie la DDPP34 en (i) élaborant la stratégie d'échantillonnage et son suivi, (ii) accompagnant les opérateurs chargés des prélèvements et des analyses des coquillages (LDV34/P2A Développement), (iii) déclenchant les alertes incluant la diffusion les bulletins d'alertes et (iv) en gérant les données, leur diffusion et valorisation, incluant leur bancarisation dans la base Quadrige 2.

La stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie est un document d'application de la procédure nationale[1] REMI et de la procédure de déclenchement des alertes REMI préventives « Pluviométrie » en Occitanie[2]. Il définit, pour chaque zone classée, les lieux de prélèvement et les espèces de coquillages à échantillonner, ainsi que les fréquences de prélèvement à respecter. Le

[1] Piquet Jean-Come, Rocq Sophie, Kaelin Gaelle (2022). Procédure nationale de la surveillance sanitaire microbiologique des zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance microbiologique des zones de production (REMI). Version 2 (08/02/2022). https://doi.org/10.13155/86243

[2] Serais Ophelie, Gianaroli Camille, Crottier Anaïs, Rocq Sophie, Reynaud Yann, Gueguen Yannick (2023). Procédure de déclenchement des alertes REMI préventives « Pluviométrie » en Occitanie. Réseau de surveillance microbiologique des zones de production de coquillages (REMI). Version 0 du 17/04/2023. ODE/UL/LER-LR/23.05. https://archimer.ifremer.fr/doc/00833/94521/

classement de la zone en vigueur pour le groupe de coquillage échantillonné est rappelé. Il indique également si la zone fait l'objet d'un suivi en alerte préventive « pluviométrie », et le cas échéant les critères de déclenchement de ces alertes (station Météo- France suivie, période de calcul du cumul pluviométrique et seuil pluviométrique de déclenchement de l'alerte).

Les lieux de prélèvements sont identifiés par un nom et un code, et sont de deux types :

- Les lieux ponctuels, identifiables par un P dans leur code, sont définis par leurs coordonnées géographiques (latitude, longitude), indiquées sur les tableaux ci-dessous. Le prélèvement REMI doit-être effectué avec une tolérance autour du lieu de 50 m sur des concessions d'élevage et de 250 m sur les gisements naturels.
- Les lieux surfaciques, identifiables par un S dans leur code, sont des polygones dont le centroïde est indiqué sur le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés aux prélèvements ne pouvant pas toujours être effectués sur des coordonnées géographiques fixes. Le prélèvement REMI doit-être effectué dans le polygone.

La localisation des lieux ponctuels et les limites des polygones des lieux surfaciques sont consultables sur le lien suivant : Cartographie - Inventaire du réseau REMI - Surval (ifremer.fr)

2. Tableau de la stratégie d'échantillonnage REMI en Occitanie

2.1 Dans l'Aude

N° Zone	Groupe	Classement de la zone	Seuil d'alerte REMI	Nom Zone	Nom du lieu de surveillance	Espèce suivie	Fréquence de prélèvement en surveillance régulière	Déclenchement alerte "Pluviométrie"?	Station Météo-France suivie	Période de calcul des cumuls	Seuil pluviométrique	Type de lieu	Longitude WGS34	Latitude WGS34	Tolérance de variation des coordonnées
11.01	3	A	> 230 *E.coli* / 100g CLI	Lotissement conchylicole de Fleury d'Aude	095-S-003 Filières de Fleury d'Aude	Moule	1/mois	Non				zone surfacique	3,2388533	43,1770972	Aucune - Polygone
11.02	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Lotissement conchylicole de Gruissan	095-S-001 Filières de Gruissan	Moule	1/mois	Non				zone surfacique	3,1416574	43,1024785	Aucune - Polygone
11.03	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Etang des Ayguades et de Mateille (nord)	179-P-003 Etang d'Ayguades - ciné	Palourde	1/mois	Oui	NARBONNE	J-1 + J-2 + J-3 (72h)	70 mm	ponctuel	3,1376862	43,1327115	250m
11.05	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Etang du Grazel	101-P-014 Grazel-île	Moule	1/mois	Oui	NARBONNE	J-1 + J-2 + J-3 (72h)	70 mm	ponctuel	3,1040500	43,1090500	250m
11.11	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Etang de l'Ayrolle	099-P-027 Etang de l'Ayrolle - grau	Palourde	1/mois	Oui	NARBONNE	J-1 + J-2 + J-3 (72h)	70 mm	ponctuel	3,0759400	43,0603360	250m
11.14	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Etang de Leucate : parcs ostréicoles	097-P-002 Parc Leucate 2	Huitre	1/mois	Non				ponctuel	3,0143686	42,8727865	50 m
	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI		097-P-003 Grau Leucate	Huitre	1/mois	Non				ponctuel	3,0352220	42,8848560	
11.19	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Port Leucate Avant Port	097-P-117 Avant Port de Leucate - sud	Palourde	1/mois	Oui	LEUCATE	J-1 (24h)	25 mm	ponctuel	3,0318692	42,8606198	250m
11.20	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Bande littorale Nord de Port-la-Nouvelle	095-P-115 Bande littorale Aude - Nord de Port la Nouvelle 1	Telline	1/mois	Non				ponctuel	3,1322169	43,1169674	250m
11.21	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Bande littorale de Port-la-Nouvelle au Grau de la Franqui	095-P-022 Bande Littorale - Port la Nouvelle Sud	Telline	1/mois	Non				ponctuel	3,0485496	42,9760169	250m
11.24	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Bande littorale du Cap Leucate à la limite départementale	095-P-117 Bande littorale Aude Leucate 1	Telline	1/mois	Non				ponctuel	3,0526997	42,8890173	250m

2.2 Dans l'Hérault et le Gard

N° Zone	Groupe	Classement de la zone	Seuil d'alerte REMI	Nom Zone	Nom du lieu de surveillance	Espèce suivie	Fréquence de prélèvement en surveillance régulière	Déclenchement alerte "Pluviométrie"?	Station Météo-France suivie	Période de calcul des cumuls	Seuil pluviométrique	Type de lieu	Longitude WGS34	Latitude WGS34	Tolérance de variation des coordonnées
30.05	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Bande littorale de la limite des départements de l'Hérault et du Gard jusqu'à l'ouest du Rhône vif	102-P-016 Espiguette	Telline	1/2mois - mois impairs	Oui	AIGUES-MORTES	J-1 + J-2 + J-3 + J-4 (96h)	80 mm	ponctuel	4,1153400	43,4988520	250m
34.02	2	B du 01/04 au 31/10	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Bande littorale de l'embouchure de l'Aude au Grau d'Agde	095-P-009 Valras - Beau séjour	Telline	1/mois	Oui	BEZIERS-VIAS	J-1 + J-2 + J-3 + J-4 (96h)	105 mm	ponctuel	3,3281670	43,2616170	250m
		C du 01/11 au 31/03	> 46000 *E.coli* / 100g CLI					Non				ponctuel	3,3281670	43,2616170	250m
34.07	3	A	> 230 *E.coli* / 100g CLI	Lotissement conchylicole de Sète Marseillan	102-S-006 Filières de Sète Marseillan	Moule	1/2mois - mois impairs	Non				zone surfacique	3,5821387	43,3025300	Aucune - Polygone
34.09	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Bande littorale de Port Ambonne au feu de la jetée ouest du brise lames du Port des Quilles	102-P-118 Marseillan plage est	Telline	1/mois	Non				ponctuel	3,5619000	43,3218000	250m
34.21	3	A	> 230 *E.coli* / 100g CLI	Lotissement conchylicole des Aresquiers	102-S-005 Filières des Aresquiers	Moule	1/2mois - mois impairs	Non				zone surfacique	3,8559802	43,4436824	Aucune - Polygone
34.22	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Etang de Vic et Etang des Moures	105-P-147 Etang de Vic - Passe	Palourde	1/mois	Oui	SETE	J-1 + J-2 + J-3 + J-4 (96h)	65 mm	ponctuel	3,8208330	43,4681330	250m
34.26	3	C	> 46000 *E.coli* / 100g CLI	Etang du Prevost : zone conchylicole	105-P-151 Etang du Prévost	Moule	1/mois	Non				ponctuel	3,9097040	43,5214010	50m
34.33	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Bande littorale de Palavas à l'embouchure du Ponant	102-P-121 Le Grand Travers Ouest	Telline	1/2mois - mois impairs	Oui	MONTPELLIER	J-1 (24h)	30 mm	ponctuel	4,0358757	43,5563110	250m
34.38.02	2	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Lagune de Thau - Mèze Conque	104-S-450 - La conque de Mèze	Palourde	1/mois	Oui	SETE	J-1 + J-2 (48h)	40 mm	zone surfacique	3,5916650	43,4143061	Aucune - Polygone
34.39.01	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Lotissements conchylicoles de l'Etang de Thau Zone Bouzigues-Loupian Colonnes 01 à 12	104-P-001 Bouzigues(a)	Moule	1/mois	Oui	SETE	J-1 + J-2 (48h)	40 mm	ponctuel	3,6641190	43,4348510	50m
	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI		104-P-015 Port de Loupian (b)	Huitre	1/mois	Oui				ponctuel	3,6377770	43,4327020	
	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI		104-P-016 Mèze zone a	Huitre	1/mois	Oui				ponctuel	3,6251130	43,4265470	
34.39.02	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI	Lotissements conchylicoles de l'Etang de Thau Zone Mèze-Marseillan Colonnes 13 à 21 (Mèze-montpénèdre) Colonnes 22 à 29 (Marseillan)	104-P-009 Marseillan large	Huitre	1/mois	Oui	SETE	J-1 + J-2 (48h)	40 mm	ponctuel	3,5556150	43,3569120	50m
	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI		104-P-017 Mèze zone b	Huitre	1/mois	Oui				ponctuel	3,5855350	43,3983980	
	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI		104-P-019 La Fadèze	Huitre	1/mois	Oui				ponctuel	3,5531910	43,3666170	
	3	B	> 4600 *E.coli* / 100g CLI		104-P-444 La Bézarde	Huitre	1/mois	Oui				ponctuel	3,5471404	43,3661497	
34.40	2	C	> 46000 *E.coli* / 100g CLI	Zone des Eaux Blanches	104-P-033 Creusot	Palourde	1/mois	Non				ponctuel	3,7026370	43,4209260	250m